

## PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 14 octobre 2015

Service économie agricole Unité Installation, Structures et Gestion de Crises Agricoles

Affaire suivie par : Catherine BERGOGNE

Réf.: CB/ES

Tél: 04.66.62.65.11 Courriel: catherine.bergogne@gard.gouv.fr

## ARRETE N° DDTM-SEA-2015-0011

fixant la date d'ouverture de la récolte des olives destinées à la production de l'A.O.P. « Huile d'olive de Nîmes »

# Le Préfet du Gard Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** le règlement du parlement européen et du conseil (U .E) 1151/2012 du 21 novembre 2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits et aux denrées alimentaires ;

Vu le règlement européen (règlement CE  $n^\circ$  991/2010) relatif à l'enregistrement de l'appellation d'origine protégé « Huile d'olive de Nîmes »;

**Vu** le décret du 17 novembre 2004 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Huile d'olive de Nîmes » ;

**Sur proposition** de La Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 06 octobre 2015 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

#### **ARRETE**

#### Article 1er:

La date d'ouverture de la récolte des olives destinées à la production de l'A.O.P. « Huile d'olive de Nîmes » est fixée au **19 octobre 2015**.

### Article 2:

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, Madame la Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'origine et de la Qualité, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Madame la Directrice Départementale de la Direction de la Protection des Populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, le secrétaire général

Denis OLAGNON